

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 mai 2026 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2026-179

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2026

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

DE retirer le sujet suivant à la rubrique « Finances et trésorerie »

3.3) Acceptation – Obligations municipales et engagement financier – Programme de rénovation des habitations à loyer modique

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 19 mai 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-180

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 20 avril 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-181

Autorisation de signature – Cession de terrain – Nouvelle école

ATTENDU QUE l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un centre de services scolaire peut requérir d'une municipalité qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de construction d'une école ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides a fait la demande d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école sur le territoire de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la Ville a l'obligation de céder gratuitement un terrain au Centre de services scolaire des Laurentides vu sa demande ;

ATTENDU l'article 916 du *Code civil du Québec* et qu'un changement de vocation d'un lot appartenant à la Ville est nécessaire avant de pouvoir le céder;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de la promesse bilatérale de vente et d'achat, avec le Centre de service scolaire des Laurentides, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil autorise la signature de l'acte notarié si celui-ci est conforme aux clauses de la promesse bilatérale de vente et d'achat ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à signer les deux contrats, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le lot 6 682 627 du cadastre du Québec ne soit plus considéré dans le domaine public.

RÉSOLUTION NO. 2026-182

Appui au projet « Sommet des Laurentides – Les élu.e.s des Laurentides s'engagent » et participation au Sommet des Laurentides

ATTENDU QUE les Laurentides font face à des défis environnementaux majeurs, notamment la crise climatique et la pression sur les milieux naturels, qui nécessitent une action collective et coordonnée ;

ATTENDU QUE plusieurs initiatives municipales et citoyennes en matière de transition socioécologique sont actuellement menées de façon fragmentée sur le territoire des Laurentides ;

ATTENDU QUE certaines mesures environnementales n'ont de poids véritable que si l'ensemble des municipalités de la région avancent ensemble ;

ATTENDU QUE le « Sommet des Laurentides » constitue une démarche régionale inédite portée directement par les élu-e-s municipaux, visant à accélérer la transition écologique dans les 76 municipalités des Laurentides ;

ATTENDU QUE cette démarche s'articule autour de quatre chantiers thématiques prioritaires : les écosystèmes naturels et la biodiversité, la mobilité durable et active, l'économie circulaire, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

ATTENDU QUE le projet prévoit la tenue de deux grands sommets régionaux (en 2026 et 2027), ainsi que des événements sous-régionaux de suivi pour transformer les engagements en actions concrètes ;

ATTENDU QUE la participation de la Ville de Sainte-Adèle à cette démarche collective permettra d'amplifier l'impact de ses propres actions environnementales et de bénéficier de l'expertise et du soutien régional ;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC travaillent à la révision du schéma d'aménagement et à l'intégration des nouvelles OGAT ;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC travaillent également à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans climat ;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC se sont dotées de Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) en cours de mise en œuvre et que seule une collaboration régionale peut réellement tenir compte du caractère sans frontière des milieux hydriques ;

ATTENDU QUE les MRC se sont dotées de Plans de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE le CPERL s'est doté d'une table de mobilité durable et que seule une collaboration territoriale permettra la mise en œuvre fructueuse des mesures de cette table ;

ATTENDU QUE la cohérence de ces planifications nécessite une gestion intégrée, durable et résiliente à l'échelle régionale, favorisant le développement de projets structurants et porteurs ainsi que le partage des expériences et connaissances entre les MRC afin de mettre en œuvre des pratiques éprouvées et concertées ;

ATTENDU QUE cette initiative vise à faire des Laurentides un modèle inspirant pour l'ensemble du Québec en matière de transition socioécologique ;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut a contribué financièrement à la démarche, par une résolution adoptée à l'unanimité le 14 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle appuie officiellement le « Sommet des Laurentides » et s'engage à participer activement à cette démarche régionale de transition écologique ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à participer aux sommets prévus en 2026 et 2027, ainsi qu'aux événements sous-régionaux de suivi ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la mairesse et la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de la Ville à cette démarche régionale ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme porteur, Éco-corridors laurentiens.

RÉSOLUTION NO. 2026-183

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Golf Vélo 2026 – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Golf Vélo 2026 – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut
1^{er} juin 2026, Club de golf La Bête à Mont-Tremblant

COÛT

300 \$ + taxes/personne

MEMBRES DU CONSEIL

Alexandre Charbonneau
André Lamarche

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2026-184

Acquisition – Drainage – rue de la Montagne

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande du propriétaire du 800, rue de la Montagne de trouver une solution à une problématique d'érosion de son terrain;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Senécal, directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 8 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'acquisition d'une partie du lot 3 889 746, au montant de 24 000 \$;

QUE les frais d'arpenteur et de notaire soient assumés par la Ville ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte nécessaire à l'acquisition d'une partie du lot 3 889 746, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-185

Acquisition – Municipalisation de rue – lot 3 227 202

ATTENDU QUE le lot 3 227 202 est utilisé comme rue depuis plus de 10 ans ;

ATTENDU QUE le lot est déjà désigné comme un cadastre de rue ;

ATTENDU QUE le propriétaire Les Placements Sarrera Inc. accepte de céder gratuitement le lot ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil consent à acquérir à titre gratuit le lot 3 227 202 du cadastre du Québec pour municipaliser la rue déjà existante ;

QUE les frais de notaire soient à la charge de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la résolution 2026-010 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2026-186

Demande de révision des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté en 2024 de nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ;

ATTENDU QUE les OGAT actuelles ne tiennent pas suffisamment compte du caractère récréotouristique, villégiateur et paysager propre à la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'à la région de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le relief montagneux et la topographie particulière du territoire ne permettent pas d'établir des comparaisons directes avec des villes de plaine telles que Saint-Jérôme ou Mirabel en matière de densification urbaine ;

ATTENDU QUE la capacité actuelle des infrastructures municipales, notamment les réseaux routiers, d'aqueduc et d'égout, ne permet pas d'accueillir une augmentation importante de densité sans investissements majeurs ;

ATTENDU QUE le réseau routier local n'a pas été conçu pour soutenir une densification accrue du périmètre urbain ;

ATTENDU QUE les établissements scolaires présents sur le territoire ne disposent pas actuellement de la capacité nécessaire pour répondre à une croissance rapide de la population ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite préserver le caractère distinctif de Sainte-Adèle, notamment le plein air, la nature et les paysages.

ATTENDU QUE la protection de l'environnement ainsi que la qualité de vie des citoyens constituent des priorités pour le conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle demande au gouvernement du Québec d'ouvrir un dialogue avec les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de revoir l'application des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sur le territoire ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les particularités géographiques, environnementales, touristiques et infrastructurelles propres à la région des Laurentides et plus particulièrement à la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le conseil municipal demande une révision des seuils et objectifs de densification imposés au périmètre urbain afin de permettre un développement plus harmonieux, durable et compatible avec la capacité réelle des infrastructures municipales et des services publics ;

QUE le conseil municipal réaffirme son engagement à préserver la qualité de vie des citoyens, les paysages naturels et le caractère distinctif de Sainte-Adèle dans toute planification future du territoire ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- au ministre des Affaires municipales ;
- à la députée de la circonscription de Bertrand ;
- à la MRC des Pays-d'en-Haut ;
- aux municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ;
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

RÉSOLUTION NO. 2026-187

Acceptation – Budget révisé 2025 de l'Office d'habitation des Laurentides

ATTENDU le rapport de Julie Brazeau, trésorière, daté du 22 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation des Laurentides, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer conformément au décret 1441-2024 du 25 septembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2026-188

Acceptation – Budget initial 2026 de l'Office d'habitation des Laurentides

ATTENDU le rapport de Julie Brazeau, trésorière, daté du 22 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget initial 2026 de l'Office d'habitation des Laurentides, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer conformément au décret 1441-2024 du 25 septembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2026-189

Modification – Règlement 1389 décrétant un emprunt de 3 365 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire, mise aux normes de postes de pompage, interventions afin de réduire l'infiltration et le captage et plan de gestion des débordements d'eaux usées, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 365 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a décrété, par le biais du règlement numéro 1389, un emprunt de 3 365 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire, mise aux normes de postes de pompage, interventions afin de réduire l'infiltration et le captage et plan de gestion des débordements d'eaux usées ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement 1389 par une résolution pour modifier l'article 3, afin de répartir le montant de l'emprunt entre les termes de 5 et de 20 ans, pour que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation puisse recommander l'approbation du règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'article 3 du règlement numéro 1389 soit remplacé par le suivant :

« L'emprunt au montant de 172 400 \$ doit être remboursé sur une période de 5 ans pour les études concernant le plan de gestion des débordements des eaux usées et l'emprunt au montant de 3 192 600 \$ doit être remboursé sur une période de 20 ans pour tous les travaux. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-190

Autorisation de signature – Lettre d’entente #3 – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque

ATTENDU la croissance soutenue de la fréquentation de la bibliothèque ;

ATTENDU la nécessité de modifier l’horaire des préposés à la bibliothèque et d’ajouter un nouveau poste ;

ATTENDU le rapport de Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, daté du 8 mai 2026 ;

ATTENDU l’entente intervenue entre les parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d’entente #3 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – section bibliothèque et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que le directeur des ressources humaines, soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d’entente #3 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2026-191

Autorisation de paiement – Acquisition d’un camion usagé

ATTENDU QUE le camion ST-6, véhicule-outil dédié à l’entretien des réseaux d’aqueduc, est hors service et que ce type de véhicule est essentiel aux opérations ;

ATTENDU QUE l’acquisition d’un nouveau camion est prévue au PTI 2026, mais que les délais de livraison sont d’environ douze mois suivant l’octroi du contrat ;

ATTENDU QUE Camion Dubois possède un véhicule correspondant aux besoins spécifiques et qu’il n’y a pas de véhicule usagé similaire sur le marché présentement ;

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 24 avril 2025 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 29 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement pour l'acquisition d'un véhicule-outil à l'entreprise Camion Dubois, pour un montant de 44 500 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2026-192

Adjudication – Travaux de réparation mineure de pavage 2026 – TP-2026-05

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de réparation mineure de pavage 2026 ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mai dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Pavage E Perreault Inc.	351 238,85 \$
- Les Pavages Dancar (2009) Inc.	421 210,91 \$
- Pavage Desjardins Inc.	422 245,69 \$
- 9161-4396 Québec Inc.	436 504,02 \$
- Excavation JPM 2012 Inc.	508 189,50 \$

ATTENDU la recommandation de Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 11 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Pavage Perreault Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 305 491,50 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-193

Autorisation de paiement – Acquisition d'une caméra – inspections des égouts

ATTENDU QUE la caméra pour l'inspection des conduites d'égout et de drain est défectueuse avec les bris fréquents entraînant des interruptions d'opérations ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer cet équipement ;

ATTENDU la recommandation d'Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 23 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 10 000 \$, à même la réserve financière relativement à l'égout municipal (règlement 1372), afin de financer l'acquisition d'une nouvelle caméra d'inspection de conduites d'égout et de drains.

RÉSOLUTION NO. 2026-194

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau

ATTENDU la demande d'aide financière concernant les travaux de renouvellement de conduites dans le cadre de la phase 3 du projet de pentes 40-80, soit pour les rues Beauchamp, Morin, Notre-Dame, Richer et Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution ;

QUE madame la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

RÉSOLUTION NO. 2026-195

Adjudication – PRR-2026 – Réfection des rues des Perdreaux et de la Chapelle – ST-2605-T

ATTENDU l'appel d'offres public effectué concernant les travaux de réfection des rues des Perdreaux et de la Chapelle ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mai dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Les Entreprises Nepveu Inc.	603 982,83 \$
- 9161-4396 Québec Inc.	702 504,15 \$
- Uniroc Construction Inc.	769 915,26 \$
- Pavages Multipro Inc.	833 643,35 \$
- LEGD Inc.	838 332,58 \$
- David Riddell Excavation/Transport	845 929,91 \$
- 9563-8367 Québec Inc. (Excapro)	894 686,17 \$

ATTENDU la recommandation de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 7 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1390, à Les Entreprises Nepveu Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 525 316,66 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1390, remboursable sur une période de 20 ans, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-196

Autorisation – Cession de rues et infrastructures – Rue de la Colonie

ATTENDU le protocole d'entente pour travaux municipaux signé le 2 mars 2022 pour le prolongement de la rue et des infrastructures ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis soumis ;

ATTENDU QUE le lot 6 492 029 doit être cédé à la Ville ;

ATTENDU QU'un sentier récréatif devait être implanté le long de la servitude, tel que demandé à la résolution 2021-340, adoptée lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE le sentier aurait été en impasse et que les Services des loisirs et de l'urbanisme recommandent de ne pas obliger le promoteur à établir un sentier en impasse ;

ATTENDU QU'une servitude de drainage était prévue au même endroit que le sentier, mais n'est plus nécessaire ;

ATTENDU le rapport d'Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 11 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession du lot 6 492 029 afin que le promoteur 9441-6898 Québec Inc., représenté par monsieur Philippe Bélanger, puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur ;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-197

Autorisation de signature – Entente avec le ministère de la Culture et des Communications – Intégration des arts au parc Claude-Cardinal

ATTENDU QUE la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* du ministère de la Culture et des Communications (MCC) s'applique au projet du parc Claude-Cardinal ;

ATTENDU QUE la subvention obtenue dans le cadre du projet est conditionnelle à la conclusion d'une entente avec le MCC ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit le versement d'une somme de 58 943,00 \$, taxes incluses, correspondant au budget d'intégration de l'œuvre d'art et les frais de services administratifs ;

ATTENDU la recommandation de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 7 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la signature de l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le ministère de la Culture et des Communications ;

QUE le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à l'entente à intervenir entre le MCC et la Ville ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis dans le cadre de cette entente à même le règlement d'emprunt 1379.

RÉSOLUTION NO. 2026-198

Octroi de contrat – Contrôle qualitatif – Parc Claude-Cardinal – ST-2505-L-MEC

ATTENDU le rapport de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 5 mai 2026 ;

ATTENDU le *Règlement sur la gestion contractuelle* prévoyant l'attribution de contrat par rotation des fournisseurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le contrôle qualitatif du projet de réaménagement du parc Claude-Cardinal à l'entreprise SCP Geotek Inc., pour un montant de 47 073 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1360.

RÉSOLUTION NO. 2026-199

Octroi de contrat – Contrôle qualitatif – PRR-2026 – Réfection des rues des Perdreaux et de la Chapelle – ST-2605-L-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection des rues des Perdreaux et de la Chapelle ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Solmatech Inc.	52 333,21 \$
- Enviroc	55 883,25 \$
- SCP Geotek Inc.	61 011,43 \$

ATTENDU le rapport de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 5 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde le contrat, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1390, à l'entreprise Solmatech Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 45 606,28 \$, plus les taxes applicables, pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection des rues des Perdreaux et de la Chapelle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1390, remboursable sur une période de 20 ans, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-200

Octroi de contrat – Études, plans, devis et surveillance – Intercepteur Mont-Rolland – ST-2537-2-EPDS-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour les services professionnels requis pour la réfection de l'intercepteur et de la chambre d'arrivée de la station d'épuration Mont-Rolland ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Artelia Canada	104 644,50 \$
- Parallèle 54	105 777,00 \$
- GBI Experts-conseil	131 301,45 \$

ATTENDU le rapport de Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 6 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Artelia Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 91 015 \$, plus les taxes applicables, pour les services professionnels requis pour la réfection de l'intercepteur et de la chambre d'arrivée de la station d'épuration Mont-Rolland ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1240.

RÉSOLUTION NO. 2026-201

Octroi de contrat – Étude d'évaluation de la capacité résiduelle des étangs Mont-Gabriel

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la recommandation d'Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 8 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1389, à l'entreprise Gbi, pour un montant de 29 800 \$, plus les taxes applicables, pour l'étude d'évaluation de la capacité résiduelle des étangs aérés Mont-Gabriel ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1389, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-202

Octroi de contrat – Ponceau – rue du Skieur – ST-2544-P2-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour la réfection de ponceau sur la rue du Skieur ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Excavation W. Ogilvie & Fils	82 713,02 \$
- Excavation Serge Robert	86 095,02 \$
- David Riddell Excavation/Transport	87 244,16 \$

ATTENDU le rapport de Yohevia Polanco Rosario, chargé de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, daté du 7 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde le contrat, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1390, à l'entreprise Excavation W. Ogilvie & Fils, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 71 940 \$, plus les taxes applicables, pour la réfection de ponceau sur la rue du Skieur ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1390, remboursable sur une période de 20 ans, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-203

Octroi de contrat – Ponceau – rue de la Grande-Corniche – ST-2544-P1-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour la réfection de ponceau sur la rue de la Grande-Corniche ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Excavation Serge Robert	95 932,93 \$
- David Riddell Excavation/Transport	107 652,13 \$
- Excavation W. Ogilvie & Fils	109 525,19 \$

ATTENDU le rapport de Yohevia Polanco Rosario, chargé de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, daté du 7 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde le contrat, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1390, à l'entreprise Excavation Serge Robert, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 83 438,08 \$, plus les taxes applicables, pour la réfection de ponceau sur la rue de la Grande-Corniche ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1390, remboursable sur une période de 20 ans, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2026-204

Demande de dérogation mineure – 4345, rue de l'Héritage

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-096

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4345, rue de l'Héritage**, afin de permettre :

- L'installation d'une piscine semi-creusée en cour avant à 12,17 mètres de la ligne avant, afin de remplacer une piscine semi-creusée existante, alors que l'article 352 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* interdit l'installation d'une piscine en cour avant.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, en date du 2 avril 2026, sous le numéro 7446 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-205

Demande de dérogation mineure – 1270, chemin du Lac-Renaud

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-097

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1270, chemin du Lac-Renaud**, afin de permettre :

- L'agrandissement d'une superficie de 23 mètres carrés du garage détaché existant en cour avant, alors que l'article 326 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* interdit les garages détachés en cour avant.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par le demandeur, en date du 16 février 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-206

Demande de dérogation mineure – 702, rue des Pierrailles

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-098

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **702, rue des Pierrailles**, afin de permettre :

- Que le garage détaché existant soit en cour avant, à 7,38 mètres de la ligne avant, alors que l'article 326 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* interdit les garages détachés en cour avant.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 13 mars 2026, sous le numéro 10309 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-207

Demande de dérogation mineure – 908, rue des Cimes

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-099

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **908, rue des Cimes**, afin de permettre :

- La construction d'une remise en cour avant, à une distance de 20,59 mètres de la ligne avant, alors que l'article 329 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* interdit les remises en cour avant.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 10 avril 2026, sous le numéro 8846 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-208

Demande de dérogation mineure – Lot 5 064 975 (995, boulevard Mont-Rolland)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-100

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 064 975 (995, boulevard Mont-Rolland)**, afin de permettre :

- La construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une marge arrière de 4,1 mètres, alors que l'article 495 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* exige une marge arrière minimale de 8 mètres.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, en date du 24 novembre 2025, sous le numéro 9539 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-209

Demande de dérogation mineure – 1435, rue du Cœur

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant

CONTRE : Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil **REFUSE** à la majorité la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-101

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1435, rue du Cœur**, afin de permettre :

- Le remisage ou l'entreposage d'une roulotte et d'une remorque domestique fermée en cour avant, alors que l'article 231 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* l'interdit.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 16 décembre 2025, sous le numéro 10096 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-210

Demande de dérogation mineure – 2192, rue du Mont-Baldy

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-102

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2192, rue du Mont-Baldy**, afin de permettre :

- Que la hauteur de l'ouverture de la porte de garage du garage détaché soit de 4,3 mètres, alors que l'article 499 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* limite la hauteur à 3 mètres.

Le tout, tel que montré sur les plans de construction fournis avec la demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION NO. 2026-211

Demande de dérogation mineure – Lot 6 458 937 (projeté 6 702 933), chemin Riverdale

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-103

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 458 937 (projeté 6 702 933), chemin Riverdale**, afin de permettre :

- La construction d'un garage détaché ayant :
 - une hauteur de 5,77 mètres, alors que l'article 326 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* limite la hauteur du bâtiment accessoire à celle du bâtiment principal, soit 5,23 mètres.
 - une hauteur de porte de garage de 4,26 mètres, alors que l'article 439 du même règlement la limite à 3,5 mètres.
 - une superficie de 112 mètres carrés, alors que l'article 499 du même règlement limite la superficie à 100 mètres carrés.

Le tout tel que montré aux plans préparés par Laurie Fournier, designer, en date du 12 mars 2026, dossier V12, et au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 13 avril 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-212

Demande de dérogation mineure – 1000, rue des Tournesols

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-104

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1000, rue des Tournesols**, afin de permettre :

- Un agrandissement de 16,7 mètres carrés du garage détaché existant, situé en cour avant, totalisant une superficie de 82 mètres carrés, alors que l'article 529 du *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* limite la superficie d'un garage détaché à 60 mètres carrés en type de milieu T4.1.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 13 avril 2026, sous le numéro 10390 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-213

Demande de dérogation mineure – Lot 3 889 203, rue Lessard

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-DM* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-070

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 889 203, rue Lessard**, afin de permettre que :

- Les 3 cases de stationnement se retrouvent en cour avant, alors que l'article 542 du *Règlement de zonage* l'interdit ;
- Aucune bande paysagère ne soit présente sur une profondeur minimale de 1,5 mètre le long de la ligne avant de lot, alors que l'article 260 du même règlement l'exige ;
- La largeur de l'accès aux cases de stationnement soit de 7,5 mètres, alors que l'article 538 du même règlement la limite à 6 mètres ;
- L'empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant soit de 44 %, alors que l'article 538 du même règlement le limite à 30 % ;
- La surface végétale en cour avant soit de 56 %, alors que l'article 537 du même règlement exige un minimum de 60 % ;

Afin d'y construire un bâtiment bifamilial isolé.

Le tout, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Adam Masson Godon, arpenteur-géomètre, en date du 13 janvier 2026, 10 217 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-214

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1314-2021-PIIA* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution du CCU – 2026-079

Lot 6 516 543, rue des Oies-Blanches
- **Construction**

Résolution du CCU – 2026-080

234, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2026-082

595, rue du Pinacle
- **Agrandissement**

Résolution du CCU – 2026-085

4360, boulevard de Sainte-Adèle
- **Galerie**

Résolution du CCU – 2026-087

1049, rue Valiquette
- **Rénovation**

Résolution du CCU – 2026-088

1049, rue Valiquette
- **Enseigne**

Résolution du CCU – 2026-089

194, rue Morin
- **Galerie**

Résolution du CCU – 2026-092

Lot 3 430 777, rue du Faubourg
- **Construction**

QUE le conseil **ACCEPTE PARTIELLEMENT** la demande de PIIA suivante :

Résolution du CCU – 2026-086

2945, rue Terrasse-Morin
- **Rénovation**

La demande est refusée en ce qui concerne le remplacement de la fenêtre latérale droite par une baie vitrée puisqu'elle ne respecte pas les critères d'évaluation du PIIA en vigueur, car l'intervention ne respecte pas la composition architecturale d'origine du bâtiment.

QUE le conseil **REFUSE** la demande de PIIA suivante :

Résolution du CCU – 2026-084

150, rue Morin
- **Galerie**

La demande est refusée puisqu'elle ne respecte pas les critères d'évaluation du PIIA en vigueur, car elle vient dénaturer entièrement le bâtiment existant et il est possible de présenter des garde-corps modifiés qui vont mieux s'intégrer au style architectural existant.

RÉSOLUTION NO. 2026-215

Demande d'urbanisme – Modification d'un projet majeur de lotissement – rue du Méandre (Projet Riverdale)

ATTENDU la résolution 2026-165, approuvant le projet majeur de lotissement visant à constituer 6 lots à même le lot 6 418 249 en bordure du cadastre de rue existant nommé « Rue du Méandre » ;

ATTENDU QUE le projet déposé vise le retrait d'un cadastre de rue portant le numéro de lot 2 233 404 et le réaménagement de 13 lots, afin de n'en avoir que 7 constructibles, tel que démontré à la dernière version (4) du plan image préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 26 février 2026, 9376 de ses minutes ;

ATTENDU QUE cette proposition améliore la situation en réduisant considérablement le nombre de lots pouvant être construits ;

ATTENDU QUE ce projet majeur de lotissement est à l'étude par le Service de l'urbanisme et de l'environnement depuis 2023 ;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts est versée en monétaire, puisqu'aucun sentier n'est répertorié sur ou à proximité du lot visé ;

ATTENDU QUE le cadastre de la rue du Méandre ne pourra pas être aménagé tant que le règlement de contrôle intérimaire numéro 1380, qui interdit notamment le prolongement d'une rue existante ou l'ouverture d'une nouvelle rue, est en vigueur ;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable et de lotissement ;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 7 avril et du 5 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la modification du projet de lotissement majeur tel que présenté à la dernière version (4) du plan image préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 26 février 2026, 9376 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-216

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de construction – rue Bourg-Joli

ATTENDU le projet majeur de construction déposé, qui vise la construction de 3 bâtiments de 54 logements, avec 108 cases de stationnement intérieures et 80 cases de stationnement extérieures, sur le lot 2 233 604 (projetés 6 688 539, 6 688 540 et 6 688 541) ;

ATTENDU que ce projet vise la construction d'unités résidentielles pour retraités actifs incluant des espaces collectifs ;

ATTENDU que ce projet répond à l'un des objectifs inscrits au plan d'urbanisme visant à « faciliter le développement d'une variété résidentielle pour tous les groupes de populations » ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU les éléments dérogatoires approuvés par la résolution 2025-439 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet majeur de construction, tel que présenté à la dernière version du plan image préparé par David Lord, arpenteur-géomètre, daté du 4 novembre 2025, 5221 de ses minutes ;

QUE le conseil approuve le plan à titre de plan d'implantation et d'intégration architectural en vertu du règlement 1314-2021-PIIA.

RÉSOLUTION NO. 2026-217

Autorisation – Demande d'aide financière – Fonds Municipal de Biodiversité – Parc du barrage – Phase 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle dispose d'un solde résiduel au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) de 17 984,81 \$, qui doit être dépensé au plus tard le 1er mars 2027 ;

ATTENDU la volonté de poursuivre le projet d'aménagements fauniques au parc du Barrage en effectuant un inventaire ornithologique et herpétologique des milieux, en collaboration avec Abri Nord ;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 19 369,10 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU le rapport de Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 29 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer une demande de subvention au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) au montant du solde

résiduel pour poursuivre le projet d'aménagements fauniques au parc du Barrage et à signer tout document en lien avec cette demande ;

D'AUTORISER l'appropriation de la somme résiduelle pour réaliser le projet, soit un montant de 2351 \$, de la réserve financière pour les projets en environnement (règlement 1361).

RÉSOLUTION NO. 2026-218

Modification résolution 2026-171 – Fonds culturel 2026 – Financement de projets

ATTENDU la résolution 2026-171 adoptée par le conseil lors de la séance du 20 avril 2026 ;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées aux montants alloués aux divers projets et que des projets doivent être retirés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2026-171 soit modifiée et que le résolu, qui se lit comme suit :

« QUE le conseil octroie les sommes suivantes du Fonds culturel, pour un montant total de 15 000 \$:

NOM DES PROJETS	MONTANT
Festival Tournant	2 000 \$
Festival des films d'auteur de Val-Morin	2 000 \$
Portail de briques	3 000 \$
Ste-Adèle, là où fleurit le cœur	3 000 \$
La créature mythique de Sainte-Adèle	2 000 \$
Œuvres destinées à la terre : Offrande du féminin sacré	1 000 \$
Présentation du spectacle Le monde à l'Aube	1 000 \$
Présentation du Boiler Room Artisanal de BønKy	1 000 \$ »

soit modifié par le texte suivant :

« QUE le conseil octroie les sommes suivantes du Fonds culturel, pour un montant total de 15 000 \$:

NOM DES PROJETS	MONTANT
Festival Tournant	2 000 \$
Festival des films d'auteur de Val-Morin	3 000 \$
Portail de briques	3 000 \$
La créature mythique de Sainte-Adèle	3 000 \$
Présentation du spectacle Le monde à l'Aube	2 000 \$
Présentation du Boiler Room Artisanal de BønKy	2 000 \$ »

RÉSOLUTION NO. 2026-219

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 7 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local (renouvellement) :

Association des Artistes peintres de Sainte-Adèle
Club du Lac Pilon
Festivité au cœur des saisons
Club de Pickleball Sainte-Adèle

Organisme régional (renouvellement) :

L'Écluse des Laurentides
Économie Sociale Laurentides

RÉSOLUTION NO. 2026-220

Autorisation de signature – Ententes intermunicipales – Utilisation des terrains de pickleball

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la surface multisport à l'été 2026 entraîneront la fermeture des terrains de pickleball de la Ville ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs souhaite conclure des ententes de partage d'infrastructures sportives avec les villes de Morin-Heights, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Piedmont, afin qu'elles donnent accès à leurs terrains de pickleball aux membres du Club de pickleball de Sainte-Adèle, selon des plages horaires réservées ;

ATTENDU le rapport de Sabrina Pelletier, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 7 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature des ententes à intervenir entre la Ville et la municipalité de Morin-Heights, la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la municipalité de Piedmont, lesquelles sont jointes à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer les ententes pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-221

Autorisation de signature – Addenda – Entente régionale d'assistance mutuelle – MRC des Pays-d'en-Haut

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'addenda du document intitulé « Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie, et autres secours » à intervenir entre les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, incluant la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à signer l'addenda de l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-222

AVIS DE MOTION

Je, Marie-Hélène Vigeant, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2023-DEM-1 modifiant le *Règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions* visant à intégrer les obligations liées à l'inventaire des immeubles d'intérêt patrimonial de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-223

AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1391 concernant la formation du comité culturel et patrimonial ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-224

Projet de règlement 1314-2023-DEM-1 modifiant le *Règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions* visant à intégrer les obligations liées à l'inventaire des immeubles d'intérêt patrimonial de la MRC des Pays-d'en-Haut – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2023-DEM-1 modifiant le *Règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions* visant à intégrer les obligations liées à l'inventaire des immeubles d'intérêt patrimonial de la MRC des Pays-d'en-Haut soit adopté ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 1^{er} juin 2026 à 18h00 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2026-225

Règlement 1355 identifiant la pratique du ski de fond nordique dans la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1355 identifiant la pratique du ski de fond nordique dans la Ville de Sainte-Adèle soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2026-226

Second projet de règlement 1314-2021-Z-23 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010 – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1314-2021-Z-23 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à créer une disposition particulière pour la zone T3.1-010 soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 5 806 084,39 \$ pour la période du 18 avril au 15 mai 2026
- b) Liste des comptes à payer au montant de 730 313,54 \$ pour le mois de mars 2026
- c) Engagements au montant de 752 958,46 \$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d'employés saisonniers
– Service des travaux publics – Manœuvres

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d'employés saisonniers
– Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Manœuvre

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée temporaire – Services techniques et hygiène du milieu – Chargée de projet

Rapport 2024 sur la gestion de l’eau potable – Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d’employés saisonniers – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – Manœuvre

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée permanente – Services techniques et hygiène du milieu – Chargée de projet

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Mesure disciplinaire 3 journées

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Mesure disciplinaire 1 journée

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée temporaire – Adjointe administrative

Dépôt du certificat de la greffière – Règlement 1390 décrétant des dépenses de 4 665 000 \$ en immobilisation pour des travaux routiers, de trottoirs, de piste multifonctionnelle et de drainage (type parapluie)

Dépassement de coût – Paiement final – Entreprise Ployard 2000 inc.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés – Service de sécurité incendie – Pompiers à temps partiel

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Vacances supplémentaires

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la mairesse, mesdames les conseillères Audrey Joly, Arielle Beaudin et Marie-Hélène Vigeant, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé, Alexandre Charbonneau et André Lamarche, s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2026-227

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21 h 13.



Madame Nadine Brière
Mairesse

Madame Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste